



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 29 août 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2007-1225** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - 61 672,32 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - 280 485,92 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 6 502,97 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 30 - 499 806 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32 et la liste des embauches numéro 30 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	61 672,32 \$	13 au 17 août 2007
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	280 485,92 \$	13 au 17 août 2007
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	6 502,97 \$	13 au 17 août 2007
Liste des embauches numéro 30	Embauche de personnel temporaire	499 806,00 \$	6 au 10 août 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1226** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-30 - 257 578,33 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 AOÛT 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-30 d'un montant total de 257 578,33 \$ pour la période du 9 au 15 août 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1227\*

**SUBVENTION DE 500 \$ À L'ORGANISME LE BELVÉDÈRE (VALLÉE-JEUNESSE) DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE GRAFFITIS 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse, dans le cadre de la Journée graffiti, amassait des dons afin de les remettre à un organisme jeunesse oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse a reçu la somme de 500 \$ en don;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse, lors de son assemblée tenue le 9 juin 2007, a recommandé que la somme de 500 \$ soit versée à l'organisme Le Belvédère (Vallée-Jeunesse) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Le Belvédère (Vallée-Jeunesse) dans le cadre de la Journée graffiti 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'organisme Le Belvédère (Vallée-Jeunesse), 111, rue Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-971	500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82171	500 \$		Activités récréatives - Contributions
71127-971		500 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1228

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – NEW-RICHMOND ET CAMPBELLTON – 13 AU 15 SEPTEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé prévoit la participation de ses membres à des colloques ou congrès au plan d'action 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la participation de madame Berthe Miron, membre de la Commission Gatineau, Ville en santé, au colloque du Réseau québécois des Villes et Villages en santé du 13 au 15 septembre 2007 à New-Richmond et Campbellton.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
59100-311-55170	1 500 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
59100-999	1 500 \$		Ville en santé - Autres
59100-311		1 500 \$	Ville en santé - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1229** **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-32 - 132 293,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-32 d'un montant de 132 293,16 \$ pour la période du 14 au 20 août 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1230** **SOUSSION 2007 SP 122 - LES ENTREPRISES BOURGET INC. - BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST - TRONÇON À L'OUEST DU BOULEVARD LORRAIN - PAVAGE COUCHE D'USURE ET TROTTOIR DALLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER - 117 014,71 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Bourget inc., 96, chemin Delangis, Saint-Paul de Joliette, Québec, J0K 3E0 pour les travaux de construction du boulevard La Vérendrye Est, tronçon à l'ouest du boulevard Lorrain (pavage couche d'usure et trottoir dalle) dans le secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 117 014,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30174-004-55171	79 200,24 \$	Services municipaux - Boulevard La Vérendrye Est près Lorrain - Chaussée et autres
06-30174-005-55172	31 653,10 \$	Services municipaux - Boulevard La Vérendrye Est près Lorrain - Couche d'usure
04-13493	6 161,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1231**      **SOUSSION 2007 SI 203 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU ET FILS LTÉE - RÉPARATION DE LA TOITURE AU 230, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET ÉLECTRICITÉ - 49 908,96 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreau et Fils Ltée, 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réparation de la toiture de la caserne James-John-O'Farrell située au 230, boulevard Saint-René Est pour un montant total de 49 908,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70008-002-55173	47 281,02 \$	Travaux correctifs 2007 - Toiture - Caserne 6
04-13493	2 627,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1232**      **SOUSSION 2007 SP 187 - SERVICE D'INGÉNIERIE - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS DES NOISETIERS, DU SILEX, DES CHEVALIERS, ÉMILE-NELLIGAN, DE L'HÔPITAL ET BEAUVAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU, DE L'ORÉE-DU PARC, DE LIMBOUR, DES PROMENADES ET DU VERSANT - ALAIN PILON, LOUISE POIRIER, SIMON RACINE, LUC ANGERS, JOSEPH DE SYLVA - 387 701,35 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 19 juillet 2007, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 et étant conforme :

**Parcs de l'Hôpital, des Chevaliers et des Noisetiers**

Paypower LT Canada inc., 139, Michel-du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 au montant total de 174 540,18 \$ incluant les taxes.

**Parc Émile-Nelligan**

Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0 au montant total de 53 490,34 \$ incluant les taxes.

**Parc du Silex**

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 au montant total de 61 639,61 \$ incluant les taxes.

**Parc Beauvais**

Les Entreprises Formes et Jeux PEB inc., 3249, Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 au montant total de 98 031,22 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30339-005-55174	55 322,79 \$	Aménagements de parcs 2006 - Parc des Chevaliers
06-30388-039-55175	58 394,00 \$	Aménagements de parcs - Parc du Silex
06-30388-040-55176	54 960,31 \$	Aménagements de parcs - Parc de l'Hôpital
06-30388-041-55177	50 673,82 \$	Aménagements de parcs - Parc Émile-Nelligan
06-30388-042-55178	92 869,42 \$	Aménagements de parcs - Parc Beauvais
06-30388-044-55179	55 066,73 \$	Aménagements de parcs - Parc des Noisetiers
04-13493	20 414,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1233

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1131 - DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE ET MODIFICATION DU NOM D'UNE RUE EXISTANTE - SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture d'une nouvelle rue et par conséquent la désignation d'un nom officiel pour cette rue et la modification du nom d'une rue existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé le nom suggéré dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

**MODIFICATION DU NOM D'UNE RUE EXISTANTE :**

Numéro de lot	Cadastre	Ancien nom de rue
14B-79, 15A-179, 15A-260 et 15D-122	rang 4, canton de Hull	rue de l'Ermitage

Par

Numéro de lot	Cadastre	Nouveau nom de rue
14B-79, 15A-179, 15A-260 et 15D-122	rang 4, canton de Hull	rue du Luxembourg

**NOMINATION DE NOUVELLE RUE :**

Numéro de lot	Cadastre	Nouveau nom de rue
15D-60 et 15A-171	rang 4, canton de Hull	rue de la Civilisation

La résolution numéro CE-2007-1131 adoptée le 8 août 2007 est modifiée en conséquence.

Adoptée

**CE-2007-1234**      **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - ROULETHON 2007 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE BUCKINGHAM - PATRICE MARTIN ET JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1 à titre de subvention dans le cadre du Roulethon annuel qui aura lieu le 8 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1235**      **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS DENIS TASSÉ ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB ROTARY - 20 SEPTEMBRE 2007 – 200 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par le Club Rotary qui aura lieu le 20 septembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Rotary, 72, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1236**      **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 28 SEPTEMBRE 2007 - 180 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais le 28 septembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	90 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier subventions
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1237**     **SUBVENTION DE 100 \$ - LA MIE DE L'ENTRAIDE - 31 AOÛT 2007 - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de La Mie de l'entraide à l'attention de madame Lise Proulx, 104, rue MacLaren Est, C. P. 2720, Gatineau, Québec, J8L 2X1 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 31 août 2007 au profit de La Mie de l'entraide.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1238**     **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION AYDELU - 8 SEPTEMBRE 2007 -  
MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Aydelu inc. à l'attention de monsieur Dennis Foran, 94, rue du Patrimoine, Gatineau, Québec, J9H 5E6 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 8 septembre 2007 au profit de la Banque alimentaire d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	250 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1239**      **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - 10 SEPTEMBRE 2007 – 280 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée par l'Association des retraités de l'enseignement du Québec au profit de la Fondation Laure-Gaudreault le 10 septembre 2007.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de l'AREQ à l'attention de madame Mireille Maisonneuve, 98, rue Le Roy, Gatineau, Québec, J8V 1H8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	80 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	75 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1240**      **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1148 - PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION PIERRE-JANET - 18 SEPTEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Louise Poirier a été autorisée à participer à une activité organisée au profit de la Fondation Pierre-Janet en vertu de la résolution numéro CE-2007-1148;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Louise Poirier ne pourra assister à cette activité;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge la résolution numéro CE-2007-1148 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

**CE-2007-1241\***      **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2010 - BUDGET 78 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal du 20 mars 2007, par sa résolution numéro CM-2007-288, acceptait la formation d'un comité ayant comme mandat de préparer la mise en candidature de la Ville de Gatineau pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec, été 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 122 000 \$ a été alloué pour l'élaboration du cahier de mise en candidature et pour l'ouverture du dossier préliminaire de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant additionnel de l'ordre de 78 000 \$ sera nécessaire pour finaliser les démarches entourant l'élaboration du cahier de mise en candidature :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'augmenter d'un montant de 78 000 \$ le budget alloué, portant ainsi la contribution de la Ville de Gatineau à 200 000 \$, afin de permettre au comité de finaliser l'élaboration du cahier de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec 2010.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 78 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71540-999	78 000 \$	Jeux du Québec 2010 - Autres

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	78 000 \$		Imprévus - Autres
71540-999		78 000 \$	Jeux du Québec 2010 - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1242

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - LOISIRS DE LA GUADELOUPE INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des loisirs de la Guadeloupe inc. à l'attention de madame Yvonne Desjardins, présidente, 30, rue Saint-Onge, Gatineau, Québec, J8Y 5T6 à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	1 000 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1243 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 7 SEPTEMBRE 2007 - 450 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon, Pierre Philion, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 7 septembre 2007.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de madame Catherine Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1244 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - FUNÉRAILLES DE LA MAIRESSE ANDRÉE BOUCHER À QUÉBEC - 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2007 - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à assister aux funérailles de la mairesse Andrée Boucher qui auront lieu à Québec le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-30025, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1245 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION D'OTTAWA-GATINEAU (OGSI)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-693 adoptée le 22 août 2006, a nommé madame la conseillère Louise Poirier à titre de représentante de la Ville de Gatineau auprès de la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau (OGSI) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier à participer aux activités organisées par la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau (OGSI).

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2007.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.**

CE-2007-1246

**AUTORISATION - SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-05 CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL, EMPLOI ÉTUDIANT - COORDONNATEUR DU PROGRAMME « CITOYEN EN PATROUILLE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a l'intention d'embaucher deux étudiants à titre de coordonnateur du programme « Citoyen en patrouille »;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5.08, ils sont assujettis à l'horaire de travail prévu à l'article 24.01 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre l'objectif du programme, soit rejoindre la population dans les quartiers afin de les sensibiliser à la prévention, la patrouille de citoyens bénévoles doit se faire en soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence des deux coordonnateurs est essentielle pour la coordination des citoyens bénévoles, du matériel et pour établir le lien avec le Service de police si nécessaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant greffier, la directrice générale par intérim, le directeur du Service de police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLC-07-05.

Adoptée

CE-2007-1247

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERNARD BURNS AU POSTE D'OPÉRATEUR II - USINE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II – Usine au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et permanence de monsieur Bernard Burns au poste d'opérateur II – Usine au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Bernard Burns sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Bernard Burns a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Burns sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine d'épuration – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1248**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME VALÉRIE RICHARD AU POSTE DE TECHNICIEN(NE) - SUPPORT AUX USAGERS AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) – Support aux usagers (poste numéro INF-BLC-018) au Service des systèmes d'information de gestion selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Valérie Richard au poste de technicien(ne) – Support aux usagers au Service des systèmes d'information de gestion.

Étant donné que madame Valérie Richard occupe temporairement ce poste de technicien(ne) – Support aux usagers depuis trois mois consécutifs, sa permanence lui est accordée.

Le salaire de M<sup>me</sup> Richard sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-112 – Service aux usagers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1249**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1016 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ VILLENEUVE AU POSTE DE CONCIERGE AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1016 adoptée le 27 juin 2007, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur André Villeneuve au poste de concierge dans le secteur de Gatineau au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Villeneuve a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de concierge dans le secteur de Hull au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1016 adoptée le 27 juin 2007 de façon à réintégrer monsieur André Villeneuve à son poste de concierge dans le secteur de Hull au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

**CE-2007-1250** **PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-YVES LAROUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de l'employé au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Jean-Yves Larouche, contremaître	24 juillet 2006	23 juillet 2007	CE-2006-1483 25 octobre 2006	12 mois

Adoptée

**CE-2007-1251** **PERMANENCE DE MADAME DANIELLE TARDIF AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de l'employée au poste et date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Danielle Tardif, commis administratif	30 avril 2007	30 juillet 2007	CE-2007-476 4 avril 2007	3 mois

Adoptée

**CE-2007-1252** **PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ VÉZINA AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de l'employé au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
André Vézina, contremaître	8 août 2006	7 août 2007	CE-2006-1486 25 octobre 2006	12 mois

Adoptée

CE-2007-1253

**MUTATION DE MONSIEUR ANDRÉ VÉZINA AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - ÉLECTRICITÉ - SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître – électricité – secteur ouest au Service des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur André Vézina au poste de contremaître – électricité – secteur ouest au Service des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Le salaire de M. Vézina sera établi à la classe 2, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration – Gestion des édifices et électricité – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Côté reprend son siège.**

CE-2007-1254

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUCIEN LEFEBVRE AU POSTE D'OPÉRATEUR A AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Lucien Lefebvre au poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Lucien Lefebvre sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Lucien Lefebvre a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Lefebvre sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1255

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LÉONARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - VOIRIE, AQUEDUC, ÉGOUT - SECTEUR CENTRE-EST, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître – voirie, aqueduc, égout – secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Martin Léonard au poste de contremaître – voirie, aqueduc, égout – secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Martin Léonard sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Léonard sera établi à la classe 2, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opérations de terrain – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1256

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU CENTRE D'APPELS NON-URGENTS, DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé au centre d'appels non-urgents à la Direction générale (poste numéro 311-BLC-002 au plan d'effectifs) selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Chantal Cadieux au poste de préposé au centre d'appels non-urgents à la Direction générale.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Cadieux sera celui de la classe 4, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – Centre d'appels non-urgents - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1257      PROTOCOLE D'ENTENTE - MONSIEUR HUGO GIRARD, SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé monsieur Hugo Girard a déposé une demande afin de prolonger son congé sans solde;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire encourager l'épanouissement de ses employés;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Gatineau et monsieur Hugo Girard dans le cadre d'un échange de service :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation du congé sans solde de monsieur Hugo Girard jusqu'au 15 octobre 2008. Lors de ce congé, la Ville de Gatineau assumera les parties employeur et employé du régime de retraite et du régime d'assurances collectives.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale par intérim, le directeur du Service de police et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer le protocole d'entente intervenu entre les parties.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

**CE-2007-1258      ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC HÉBERT AU POSTE D'OPÉRATEUR II, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Dominic Hébert au poste d'opérateur II au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Dominic Hébert sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Dominic Hébert a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Hébert sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine d'épuration – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1259

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LAURIEANNE VIAU AU POSTE D'INSPECTEUR EN ENTRETIEN ET SALUBRITÉ, ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE CHARTRAND-BERTRAND AU POSTE D'INSPECTEUR AUX REQUÊTES ET ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ROSELINE MEUNIER AU POSTE DE TECHNICIEN AUX REQUÊTES AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'inspecteur en entretien et salubrité (poste numéro CSG-BLC-031 au plan d'effectifs), technicien aux requêtes (poste numéro CSG-BLC-032 au plan d'effectifs) et inspecteur aux requêtes (poste numéro CSG-BLC-033 au plan d'effectifs), au centre de services de Gatineau selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte ce qui suit :

- l'engagement à l'essai et la permanence de madame Laurieanne Viau au poste d'inspecteur en entretien et salubrité au centre de services de Gatineau;
- l'engagement à l'essai et la permanence de madame Geneviève Chartrand-Bertrand au poste d'inspecteur aux requêtes au centre de services de Gatineau;
- l'engagement et la permanence de madame Roseline Meunier au poste de technicien aux requêtes au centre de services de Gatineau.

Mesdames Geneviève Chartrand-Bertrand et Laurieanne Viau sont assujetties à une période d'essai de trois mois. Étant donné que madame Roseline Meunier occupe depuis octobre 2006, un poste de technicien aux requêtes, sa permanence lui est accordée. Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>mes</sup> Chartrand-Bertrand et Viau sera celui de la classe 9, 2<sup>e</sup> échelon et le salaire de M<sup>me</sup> Meunier sera celui de la classe 9, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence de mesdames Geneviève Chartrand-Bertrand et Laurieanne Viau leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Urbanisme – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1260

**CONTRAT DE SERVICES - FIRME DEMERS BEAULNE, S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT QU'**une poursuite judiciaire contre la Ville de Gatineau fut signifiée le 3 janvier 2007 par Cascades Canada inc. relativement au contrat de recyclage résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit obtenir les rapports d'experts requis dans le cadre de cette poursuite judiciaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un contrat de services à la firme Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L. afin de bénéficier de leur expertise en vue de la préparation de ce dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3.02 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que l'octroi de ces contrats est rendu nécessaire suite à un recours devant un tribunal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un contrat de services à la firme Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L., 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 20<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 4N4 pour un montant total approximatif de 35 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
12200-411-55180	33 157,09 \$	Affaires juridiques - Serv. prof. et génie
04-13493	1 842,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2007.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif